

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2026 – 47^{ème} résolution

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Forvis Mazars

45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié**Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2026 - résolution n°47**

Aux actionnaires de la société Crédit Agricole S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission (i) d'actions de votre société et/ou (ii) de toutes autres valeurs mobilières régies par les articles L.228-92 alinéa 1, L.228-93 alinéas 1 et 3 ou L.228-94 alinéa 2 du code de commerce donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière au capital de votre société ou d'une autre société y compris celle qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de votre société et celles dont votre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (y compris des titres de capital donnant droit à l'attribution de titres de créance) avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 50 millions d'euros, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la quarante-quatrième résolution de la présente assemblée générale, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

Les augmentations de capital décidées en vertu de la présente délégation seront réservées au profit des salariés de sociétés du Groupe à l'étranger qui ne pourraient bénéficier du dispositif d'actionnariat qui serait mis en place en application de la 46ème résolution, cette résolution étant par ailleurs soumise à votre approbation.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2026 – 47^{ème} résolution

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 28 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars SA

Digitally signed by
Bara Naija
Signé par : Bara Naija
Heure de signature : 28 avril 2026 | 14:10 CEST
DocuSign O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483
C: FR
Emetteur : CertEurope eID User
CE2D4AAD06D841828F8988064E943883

Bara Naija

Digitally signed by
Hervé Hélias
Signé par : Hervé HELIAS
Heure de signature : 28 avril 2026 | 11:57 CEST
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153
C: FR
Emetteur : CertEurope eID User
9A3DE6F457F4FEB8CD7FB5A1E2D1A7A

Hervé Hélias

Digitally signed by
Jean Latorzeff
Signé par : JEAN LATORZEFF
Heure de signature : 28 avril 2026 | 12:40 CEST
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153
C: FR
Emetteur : CertEurope eID User
334DFCBBDCA1463089F9148001086516

Jean Latorzeff